

**Assemblée générale**

Distr. générale
16 avril 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 158 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission d'administration
intérimaire des Nations Unies au Kosovo****Mission d'administration intérimaire des Nations
Unies au Kosovo : exécution du budget de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et budget
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015
au 30 juin 2016****Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2013/14	44 953 000
Dépenses de 2013/14	40 159 800
Solde inutilisé de 2013/14	4 793 200
Crédit ouvert pour 2014/15	42 971 600
Dépenses prévues pour 2014/15 ^a	41 612 600
Montant estimatif du solde inutilisé de 2014/15 ^a	1 359 000
Projet de budget du Secrétaire général pour 2015/16	41 442 400
Recommandation du Comité consultatif pour 2015/16	41 505 200

^a Prévisions au 31 janvier 2015.



I. Introduction

1. Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui figurent aux paragraphes 20, 24 et 31 ci-après, entraîneraient une augmentation de 62 800 dollars (montant net) du projet de budget de la Mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/729). Les observations et recommandations que le Comité a formulées, selon que de besoin, figurent dans les paragraphes ci-après.

2. Au cours de l'examen du financement de la MINUK, le Comité consultatif a eu des entretiens avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des compléments d'information et des éclaircissements et lui ont fait parvenir des réponses écrites reçues le 25 mars 2015. La liste des documents qu'il a examinés ou consultés figure à la fin du présent rapport. Ses observations et recommandations détaillées concernant les conclusions du Comité des commissaires aux comptes relatives aux comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2014, ainsi qu'aux questions relatives au maintien de la paix en général figurent dans les rapports correspondants (A/69/838 et A/69/839, respectivement).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

3. Par sa résolution 67/276, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 44 953 000 dollars (montant net : 40 986 400 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'élève à 40 159 800 dollars (montant net : 36 593 100 dollars). Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 4 793 200 dollars, représente 10,7 % du montant total du crédit ouvert.

4. On trouvera une analyse des écarts entre les crédits ouverts et les dépenses effectives au chapitre IV du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (voir A/69/591). L'existence d'un solde inutilisé est principalement due aux éléments ci-après :

a) La sous-utilisation des crédits au titre du personnel recruté sur le plan international (2 356 100 dollars), le taux de vacance de postes étant supérieur au chiffre retenu dans le budget, soit 13,6 % au lieu de 5 %, en conséquence de l'érosion naturelle des effectifs, des réaffectations, des cessations de service et des délais de recrutement, tous plus importants que prévu;

b) La sous-utilisation des crédits prévus au titre du personnel recruté sur le plan national (909 200 dollars), les traitements effectifs des agents des services généraux recrutés sur le plan national étant inférieurs aux prévisions;

c) L'existence d'un solde inutilisé au poste installations et infrastructures (864 200 dollars), qui tient essentiellement à l'annulation de divers projets d'aménagement et de rénovation, en raison du plan de transfert du siège de la Mission et à la baisse de la consommation de carburant des groupes électrogènes, du fait de conditions météorologiques plus clémentes et de la stabilité des approvisionnements énergétiques auprès du fournisseur local (ibid., par. 29, 30 et 35).

5. La diminution des dépenses a été compensée en partie par des dépassements de crédits, essentiellement au poste informatique, du fait du coût plus lourd que prévu des services informatiques et des pièces de rechange et fournitures nécessaires à la mise en œuvre d'Umoja (ibid., par. 37).

6. Ayant demandé des précisions sur les mesures prises par la Mission pour tenir compte des conclusions du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 [voir A/69/5 (Vol. II), chap. II], le Comité consultatif a été informé des mesures prises dans les cinq secteurs ci-après :

a) S'agissant des documents comptables locaux de qualité médiocre et incomplets, il a été indiqué au Comité que la Mission avait pris les mesures nécessaires pour apporter les modifications voulues aux comptes relatifs à l'exercice 2013/14 s'agissant des estimations des soldes et des informations présentées et recensé des erreurs dans les soldes dus aux États Membres. Le Comité a également été informé que la MINUK avait invité le Groupe de l'application des recommandations d'audit et d'autres parties prenantes à envisager de programmer la prochaine visite d'audit en septembre 2015, de manière à ce qu'elle dispose de suffisamment de temps pour clôturer ses comptes annuels;

b) En ce qui concerne l'écart entre les biens dénombrés durant l'inventaire physique et les biens comptables dans le système Galileo ou les biens introuvables à l'issue de l'inventaire physique, le Comité consultatif a été informé que la MINUK avait pris les mesures nécessaires pour ajuster les comptes de l'exercice 2013/14 et examinera les comptes du grand livre et les détails des transactions avant la clôture des comptes, pour rapprocher la balance générale de l'exercice 2014/15 et des exercices ultérieurs;

c) À propos des lacunes observées dans la mise en service d'Umoja, le Comité a été avisé que la MINUK avait pris les mesures nécessaires pour solliciter les habilitations au titre d'Umoja qui lui permettront de s'acquitter de ses fonctions;

d) S'agissant des lacunes observées dans la gestion des ressources humaines, il a été indiqué au Comité que la Section des ressources humaines de la Mission avait porté à la connaissance de tous les membres du personnel de la MINUK, par radio et par télévision, les modifications apportées aux prestations auxquelles ils ont droit et la date à laquelle elles interviendront et a également pris des mesures pour vérifier les diverses prestations et apporter les corrections nécessaires;

e) En ce qui concerne la gouvernance d'entreprise, le Comité a été avisé que le Chef adjoint de l'appui à la mission et le Responsable de la chaîne d'approvisionnement et des services établissaient des procès-verbaux des réunions qu'ils tiennent avec leurs sections respectives.

7. Les observations du Comité consultatif sur les informations présentées au sujet de divers objets de dépense dans le rapport sur l'exécution du budget figurent ci-après, dans son examen du projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/729).

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

8. Le Comité consultatif a été avisé qu'au 31 janvier 2015, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUK depuis sa création s'élevait à 2 976 546 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevant à 2 944 534 000 dollars, le solde à acquitter était de 32 012 000 dollars. **Le Comité note avec préoccupation que le solde de trésorerie de la Mission s'établissait, au 23 février 2015, à 9 300 000 dollars (dont une avance de 11,5 millions de dollars prélevée sur les soldes de trésorerie d'opérations terminées)¹, ce qui est inférieur à la réserve de la trésorerie correspondant à trois mois de dépenses, soit 10 743 000 dollars (il manquait donc 1 443 000 dollars). Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale n'a cessé de souligner que tous les États Membres devaient s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies². Le Comité réaffirme également que le Secrétaire général devrait continuer à réfléchir à des solutions possibles pour régler le problème du retard de paiement des quotes-parts, consistant notamment à remanier les mécanismes chargés d'envoyer les avis de mise en recouvrement, à assurer le suivi des contributions non acquittées et à relancer plus activement les États Membres concernés (voir A/69/827, par. 17).**

9. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité au 31 janvier 2015, 25 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 939 000 dollars depuis la création de la Mission. Il n'y avait aucune demande d'indemnisation en instance.

10. Il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 31 janvier 2015, l'effectif de la MINUK s'établissait comme suit :

	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (en pourcentage)</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	8	8	–
Police des Nations Unies	8	8	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	117	108	7,7
Personnel recruté sur le plan national	228	216	5,3
Administrateurs	22	22	–
Agents des services généraux	206	194	5,8
Volontaires des Nations Unies	27	23	14,8

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

¹ Dont un montant de 5 millions de dollars sur le solde de trésorerie des Forces de paix des Nations Unies et un montant de 6,5 millions de dollars sur le solde de trésorerie de la Mission des Nations Unies en Haïti.

² Voir également les résolutions 54/249, 56/253, 62/236, 64/243, 65/293, 66/246, 67/276 et 68/290 de l'Assemblée générale.

11. Le Comité consultatif a eu communication d'un tableau indiquant les dépenses effectives et projetées pour l'exercice 2014/15 ainsi que les causes des écarts. Les dépenses de l'exercice au 31 janvier 2015 s'élevaient à 23 888 400 dollars. Il est prévu qu'à la fin de l'exercice financier en cours, le montant total des dépenses s'élèvera à 41 612 600 dollars, alors que le montant du crédit ouvert est de 42 971 600 dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 1 359 000 dollars (soit 3,2 % des ouvertures de crédits). Ce tableau indique que le solde inutilisé sera essentiellement encouru au titre du personnel recruté sur le plan national et imputable à un taux de change favorable entre le dollar des États-Unis et l'euro, soit 1 dollar des États-Unis pour 0,79 euro, alors que le taux budgétisé était de 1 dollar des États-Unis contre 0,74 euro; au fait que les projections relatives au taux de vacance des postes d'administrateur recruté sur le plan national, soit 3 %, sont supérieures au taux budgétisé, 1 %; au fait que le taux de vacance moyen projeté des postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, soit 5 %, est supérieur au taux budgétisé (1 %) et que les traitements moyens des agents des services généraux recrutés sur le plan national sont inférieurs aux montants retenus pour établir le budget.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

A. Mandat et résultats escomptés

12. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUK par sa résolution 1244 (1999). Ce mandat, les résultats escomptés, les hypothèses budgétaires et les mesures d'appui à la Mission sont exposés aux paragraphes 1 à 17 du rapport du Secrétaire général (A/69/729). Le Secrétaire général indique que l'objectif stratégique de la Mission consiste toujours à renforcer et consolider la paix, la sécurité et la stabilité au Kosovo et dans la région. Il précise également que les priorités stratégiques de la MINUK consisteront à favoriser les conditions propices à de nouveaux progrès dans la mise en œuvre du « premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations » du 19 avril 2013 et que la Mission s'emploiera à intensifier son action aux fins de la réconciliation et de l'intégration de toutes les communautés au Kosovo. Dans cet objectif, elle continuera de surveiller et de faciliter le règlement des questions liées à cette réconciliation et de la promouvoir, notamment en mettant effectivement en œuvre des projets propres à renforcer la confiance (ibid., par. 6 à 8).

13. Le Secrétaire général indique dans ce rapport qu'après un examen approfondi, il est prévu d'aligner la structure de la Division de l'appui à la mission sur la stratégie globale d'appui aux missions et le concept opérationnel de la MINUK. Il est donc proposé que le Bureau du Chef des Services administratifs soit réorganisé pour devenir le Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission, dont relèveraient le Groupe de contrôle des risques, de la mise en œuvre des normes et du suivi, le Bureau du Conseiller du personnel, le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies et le Groupe de la gestion des marchés. Il est par ailleurs proposé que le Bureau du Chef des Services d'appui technique soit réorganisé pour devenir le Bureau du Responsable de la chaîne de gestion de l'approvisionnement et des services, dont relèverait le Bureau des services médicaux, tandis que la Section des communications et de

l'informatique rendrait des comptes au Bureau du Chef de l'appui à la mission (ibid., par. 13 et 14; voir également par. 21 ci-après).

14. Il est dit au paragraphe 15 du rapport que le déménagement du siège de la Mission dans un bâtiment moderne durant l'exercice 2014/15 permettra à cette dernière de faire des économies, grâce à la réduction de sa consommation d'électricité et à un recours moindre aux services de maintenance et à d'autres services centralisés, même si elles seront en partie annulées par des coûts de location plus élevés, et de réduire considérablement son empreinte carbone. Le Chef de l'appui à la mission a indiqué au Comité consultatif que la MINUK aurait achevé de déménager avant la fin de l'exercice en cours. **Le Comité consultatif note les gains d'efficacité afférents au déménagement du siège de la Mission.**

15. S'agissant des partenariats et de la coordination des équipes de pays, le rapport indique que la Mission poursuivra sa relation étroite de partenariat et de coopération avec les principaux acteurs internationaux, dont l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Représentant spécial et les bureaux de liaison de l'Union européenne, la Mission état de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR). La Mission continuera de renforcer sa coopération avec l'Équipe des Nations Unies pour le Kosovo et facilitera les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (ibid., par. 18 à 20).

B. Ressources nécessaires

16. Le projet de budget de la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 s'élève à 41 442 400 dollars, soit une diminution de 1 529 200 dollars (3 %), en valeur brute, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2014/15 (42 971 600 dollars). Le Comité consultatif constate que les ressources demandées pour l'exercice 2015/16 seront inférieures de 170 200 dollars au montant des dépenses projetées pour l'exercice 2014/15, soit 41 612 600 dollars (voir par. 11 ci-dessus). Ce budget couvre le déploiement de 8 observateurs militaires, 8 membres de la Police des Nations Unies, 115 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 229 agents recrutés sur le plan national et 27 Volontaires des Nations Unies.

17. La diminution des ressources demandées pour l'exercice 2015/16 est essentiellement imputable aux éléments ci-après :

a) La baisse des montants prévus au titre du personnel recruté sur le plan international (646 900 dollars), essentiellement due à la baisse des dépenses communes de personnel et des dépenses relatives aux traitements, qui est compensée en partie par une diminution du taux de vacance de postes qui passera de 10 % en 2014/15 à 5 % en 2015/16;

b) La baisse des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan national (589 100 dollars), qui s'explique principalement par la baisse du traitement moyen des agents des services généraux recrutés sur le plan national appliquée pour mieux refléter la composition des effectifs et par un taux de change plus favorable entre l'euro et le dollar des États-Unis, qui s'établit à 0,80 au lieu du taux de 0,74

budgetisé pour l'exercice 2014/15, ces facteurs étant partiellement compensés par la hausse du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014;

c) La diminution des crédits demandés au titre des communications (239 300 dollars), qui s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre des répéteurs de satellite, un répéteur ayant été démonté au cours de l'exercice 2013/14, et également par la réduction des dépenses directes d'appui à Umoja et à d'autres systèmes informatiques sur le terrain (voir A/69/729, par. 61, 62 et 67).

18. La diminution des ressources demandées est compensée en partie par l'augmentation des ressources prévues essentiellement au titre de l'informatique (298 800 dollars), qui s'explique principalement par le remplacement de deux liaisons hertziennes en fin de vie utile, et est partiellement compensée par la réduction des dépenses indirectes d'appui relatives à Umoja et à d'autres systèmes informatiques sur le terrain (ibid., par. 68). Une analyse des écarts figure au chapitre III du projet de budget.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectif approuvé pour 2014/15^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2015/16</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	8	8	–
Police des Nations Unies	8	8	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.

19. Les prévisions de dépenses relatives aux militaires et au personnel de police pour 2015/16 s'élèvent à 735 600 dollars, soit une réduction de 64 600 dollars (8,1 %) par rapport au montant du crédit ouvert pour 2014/15.

2. Personnel civil

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectif approuvé pour 2014/15</i>	<i>Effectif proposé pour 2015/16</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	117	115	(2)
Personnel recruté sur le plan national	228	229	1
Volontaires des Nations Unies	27	27	–
Total	372	371	(1)

20. Les prévisions de dépenses relatives au personnel civil pour 2015/16 s'élèvent à 32 954 200 dollars, soit 1 235 000 dollars (3,6 %) de moins que les crédits ouverts pour 2014/15. La réduction prévue pour l'exercice 2015/16 est essentiellement imputable à la diminution des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international et au personnel recruté sur le plan national (voir par. 17 a) et b) ci-dessus). Les estimations des dépenses afférentes au personnel civil reposent sur des taux de vacance de 5 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 1 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, de 3 % pour les agents

des services généraux recrutés sur le plan national et de 5 % pour les Volontaires des Nations Unies (voir A/69/729, par. 51 et 52). Il a été indiqué au Comité consultatif que le taux effectif moyen de vacance des Volontaires des Nations Unies s'est établi à 14,8 % du 1^{er} juillet 2014 au 31 janvier 2015 et constituait le taux effectif le plus faible au 31 janvier 2015. **Le Comité consultatif recommande, compte tenu du taux de vacance effectif moyen des Volontaires des Nations Unies pendant l'exercice en cours, d'appliquer un taux de vacance de 14 % aux Volontaires des Nations Unies pendant l'exercice 2015/16 et d'ajuster comme il convient toutes dépenses opérationnelles connexes.**

21. Les modifications qu'il est proposé d'apporter aux effectifs de chaque bureau sont énoncées aux paragraphes 28 à 48 du rapport; on trouvera une synthèse dans l'annexe. Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le niveau d'effectif proposé correspond à une diminution nette d'un poste. Les modifications sont reflétées au titre de la composante 2, appui, en conséquence de l'alignement envisagé décrit au paragraphe 13 ci-dessus. Il est proposé de restructurer la Division de l'appui à la mission en deux entités, le Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission et le Bureau du Responsable de la chaîne de gestion de l'approvisionnement et des services, qui remplaceront respectivement les actuels Services administratifs et Services d'appui technique. Le poste de chef des Services administratifs (P-5) sera transformé en poste de chef adjoint de l'appui à la mission et son titulaire sera responsable de la coordination opérationnelle et des activités de contrôle de la qualité des activités transactionnelles. Le poste de chef des Services d'appui technique (P-5) sera réaffecté en tant que poste de responsable de la chaîne de gestion de l'approvisionnement et des services pour la Mission (ibid., par. 29).

22. Il est également proposé de supprimer un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-4), la baisse des effectifs de la Mission entraînant une diminution des activités de prévention nécessaires et du nombre des faits de fautes professionnelles à instruire. L'appui à l'exercice des fonctions liées à la déontologie et à la discipline de la Mission pourrait être assuré par un coordonnateur désigné au sein de la Mission; si les besoins s'avèrent plus importants que prévu, ils pourront être satisfaits par les ressources disponibles au Secrétariat ou dans une autre mission (ibid., par. 48).

23. Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a présenté une proposition identique dans son projet de budget de la Mission pour l'exercice 2014/15 (voir A/68/701, par. 62). À l'époque, le Comité consultatif n'était pas convaincu par les raisons avancées pour justifier la suppression envisagée, d'autant plus que cette mesure s'accompagnerait d'une proposition visant à créer, à la Base logistique des Nations Unies à Brindisi, un nouveau poste P-4, dont le titulaire assurerait à l'échelle mondiale des fonctions touchant la déontologie et la discipline. Le Comité a également estimé que le Secrétaire général n'avait pas fourni de raison valable à l'appui de cette proposition, ni montré comment les fonctions de prévention et de traitement pourraient être assurées avec efficacité et en temps voulu à la MINUK si le titulaire du poste n'était pas présent sur place. Il s'était donc prononcé contre la suppression proposée (voir A/68/782/Add.5, par. 24). L'Assemblée générale a avalisé la recommandation du Comité consultatif par sa résolution 68/290.

24. Le Comité consultatif constate qu'il n'est toujours pas expliqué dans les raisons avancées pour justifier la suppression du poste P-4 comment les fonctions de prévention et de traitement des affaires relatives à la déontologie et à la

discipline pourraient être assurées avec efficacité et en temps voulu pour le compte de la MINUK si le titulaire du poste n'est pas présent sur place. En conséquence, puisque le Secrétaire général n'a pas présenté de justification suffisante pour répondre aux préoccupations évoquées par le Comité consultatif lors de l'examen du projet de budget pour 2014/15 et compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale en la matière dans sa résolution 68/290, le Comité consultatif se prononce contre la suppression proposée du poste P-4 de spécialiste de la déontologie et de la discipline. Toute dépense opérationnelle liée à ce poste devra donc être ajustée en conséquence.

25. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 20 et 24 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées au titre du personnel civil soient approuvées.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2014/15</i>	<i>Montant proposé pour 2015/16</i>	<i>Écart</i>
7 982 200	7 752 600	(229 600)

26. Les dépenses opérationnelles prévues pour 2015/16 s'élèvent à 7 752 600 dollars, soit 229 600 dollars (2,9 %) de moins que le crédit ouvert pour 2014/15.

27. La diminution des crédits demandés s'explique principalement : a) par les économies au titre des communications, comme indiqué à l'alinéa c) du paragraphe 17 ci-dessus; b) au poste installations et infrastructures (158 400 dollars), en raison de la baisse des montants prévus au titre des services d'achats, des services collectifs de distribution et des services d'élimination des déchets, des services d'entretien et des carburants et lubrifiants, en raison du déménagement du quartier général de la Mission au cours de l'exercice 2014/15 dans des locaux de meilleure qualité, mieux isolés et demandant moins d'entretien, baisse en partie compensée par la hausse des frais de loyer (voir A/69/729, par. 65).

28. La diminution des crédits demandés est compensée en partie par une augmentation des dépenses au titre des rubriques ci-après : a) Informatique, comme indiqué au paragraphe 18 ci-dessus; b) Fournitures, services et matériel divers (157 100 dollars), la hausse des crédits demandés résultant du fait que, conformément au nouveau plan comptable, certaines dépenses liées au fret précédemment budgétisées sous diverses rubriques budgétaires le sont à présent au titre des fournitures, services et matériel divers (ibid., par. 70).

29. Le projet de budget prévoit l'ouverture de 414 000 dollars de crédits aux fins de la mise en œuvre de 20 projets à effet rapide dans les domaines ci-après : a) coopération entre les municipalités et les communautés ethniques; b) services de base nécessaires à l'échelon local pour promouvoir la coopération et la réconciliation intercommunautaires; c) questions économiques, sociales et culturelles au niveau local (ibid., par. 57). Il a été rappelé au Comité consultatif, suite à sa demande de renseignements, qu'au paragraphe 9 de sa résolution 67/276 sur le projet de budget pour l'exercice 2013/14, l'Assemblée générale a décidé « à titre ponctuel, d'ouvrir un crédit de 425 000 dollars pour permettre à la Mission de mener des projets de renforcement de la confiance visant à promouvoir la

réconciliation entre les différents groupes de la population ». Il a été également précisé au Comité consultatif que, conformément à cette résolution, la MINUK a mis en œuvre des projets propres à renforcer la confiance axés sur des initiatives ciblées de réconciliation des différents groupes de la population, visant à répondre à l'un des besoins prioritaires du Kosovo, à savoir promouvoir la confiance entre les ethnies et la réconciliation grâce à des projets menés en collaboration.

30. En réponse aux questions qu'il avait posées au sujet de la mise en œuvre de projets propres à renforcer la confiance, on a décrit au Comité consultatif deux projets menés avec le concours d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies (à savoir le bureau de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) au Kosovo et le Programme des Nations Unies pour l'environnement), en tant que partenaires d'exécution en raison de leurs compétences et de leur expérience particulières dans leurs domaines respectifs, la lutte contre la violence familiale et la protection de l'environnement. Il a été précisé que, d'après le Secrétaire général, les intervenants locaux ne disposaient pas de telles compétences, bien qu'ils participent à l'exécution des projets, la MINUK demeurant responsable de leur identification. Il a été en outre indiqué au Comité consultatif que la MINUK avait pour mission de mettre à profit sa mémoire institutionnelle, ses compétences concernant les affaires politiques et civiles, son statut neutre et son accès à toutes les communautés pour recenser et sélectionner des projets qui ciblent particulièrement le renforcement de la confiance entre les diverses populations du Kosovo.

31. Le rapport du Comité consultatif sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix comprend des observations et des recommandations relatives aux dépenses que le Secrétaire général envisage d'imputer aux budgets des diverses missions, dont celles afférentes aux applications mises au point par le Bureau de l'informatique et des communications et déployées sur le terrain et les dépenses supplémentaires concernant l'initiative de la chaîne d'approvisionnement (A/69/839). **Le Comité consultatif ne souscrit pas à la proposition du Secrétaire général tendant à imputer aux missions l'intégralité de ces dépenses et recommande de réduire en conséquence le montant des crédits demandés pour chaque mission.** Le tableau pertinent du rapport précité contient une récapitulation des recommandations de réduction formulées par le Comité, pour chaque mission. **Dans le cas de la MINUK, l'application de cette recommandation entraînerait une diminution de 12 500 dollars des crédits demandés au titre de l'informatique, de 11 200 dollars des crédits demandés au titre des consultants et de 16 800 dollars des crédits demandés au titre des voyages.** Le rapport du Comité consultatif sur le Compte d'appui contient ses recommandations sur les hausses connexes des ressources demandées (A/69/860).

32. **Sous réserve des recommandations figurant aux paragraphes 20, 24 et 31 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles soient approuvées.**

V. Conclusion

33. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre à propos du financement de la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/69/591). Le

Comité consultatif recommande de porter au crédit des États Membres le solde inutilisé, soit 4 793 200 dollars, ainsi que le montant des autres recettes et ajustements, soit 407 500 dollars.

34. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 figurent à la section IV du projet de budget (A/69/729). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 20, 24 et 31 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre et mette en recouvrement un crédit de 41 505 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pendant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/69/591)
- Budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/729)
- Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2014/773 et Corr.1)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies portant sur l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 [A/69/5 (Vol. II), chap. II]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/69/839)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 et sur le projet de budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (A/68/782/Add.5)
- Résolutions 67/276 et 68/288 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
- Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Annexe

Récapitulation des modifications proposées pour la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Récapitulation par composante pour la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Bureau/Section/Groupe	Nombre	Classe	Titre fonctionnel	Mesure proposée	Description
Composante 2 : appui					
Bureau du Chef de l'appui à la mission					
<i>Collaborateurs immédiats-Bureau du Directeur de l'appui à la mission</i>					
	-1	P-4	Conseiller du personnel	Transfert	Au Bureau du Chef adjoint de l'appui à la Mission
	-1				
<i>Section des communications et de l'informatique</i>					
	+1	P-4	Chef du service des télécommunications et de l'informatique	Transfert	En provenance des anciens Services d'appui technique
	+1	P-2	Informaticien adjoint	Transfert	
	+1	SM	Spécialiste des télécommunications	Transfert	
	+1	SM	Informaticien	Transfert	
	+1	SM	Assistant (informatique)	Transfert	
	+1	SM	Assistant (télécommunications)	Transfert	
	+3	GN	Assistant administratif	Transfert	
	+3	GN	Assistant aux systèmes d'information	Transfert	
	+7	GN	Assistant aux techniques informatiques	Transfert	
	+2	GN	Technicien (télécommunications)	Transfert	
	+1	GN	Assistant (gestion de l'information)	Transfert	
	+2	VNU	Assistant (systèmes informatiques)	Transfert	
	+1	VNU	Technicien (transmission par satellite)	Transfert	
	+1	VNU	Technicien (services téléphoniques)	Transfert	
	-1	GN	Assistant (informatique)	Transfert	Au Groupe de l'entrepôt et de la distribution
	-1	P-4	Chef du service des télécommunications et de l'informatique	Reclassement	À un poste P-3
	+1	P-3	Chef du service des télécommunications et de l'informatique	Déclassement	Anciennement poste P-4

Bureau/Section/Groupe	Nombre	Classe	Titre fonctionnel	Mesure proposée	Description
	-1	SM	Assistant (télécommunications)	Conversion	À un poste d'administrateur recruté sur le plan national
	+1	AN	Spécialiste de l'informatique et des télécommunications (adjoint de 1 ^{re} classe)	Conversion	Anciennement poste du Service mobile
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	En provenance de l'ancienne Section de la logistique
	+26				
<i>Services médicaux</i>					
	-1	P-4	Chef du service médical	Transfert	} Au Bureau de la chaîne de gestion de l'approvisionnement et des services
	-1	AN	Médecin (adjoint)	Transfert	
	-1	GN	Infirmier	Transfert	
	-1	VNU	Médecin	Transfert	
	-4				
<i>Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies</i>					
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	} Au Bureau du Chef adjoint de l'appui à la Mission
	-1	VNU	Directeur de programme	Transfert	
	-2				
<i>Groupe du contrôle des risques, de la mise aux normes et du suivi</i>					
	-1	P-4	Spécialiste de la mise aux normes et du suivi	Transfert	} Au Bureau du Chef adjoint de l'appui à la Mission
	-1	AN	Spécialiste adjoint de la mise en œuvre et du suivi	Transfert	
	-1	GN	Assistant aux réclamations	Transfert	
	-3				
<i>Groupe de la gestion des marchés</i>					
	-3	GN	Assistant à la gestion des marchés	Transfert	Au Bureau du Chef adjoint de l'appui à la Mission
	-3				
Total partiel, Bureau du Chef de l'appui à la mission	+13				
Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission (auparavant Services administratifs)					
<i>Collaborateurs immédiats – Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission (auparavant Services administratifs)</i>					
	+1	P-5	Chef adjoint de l'appui à la mission	Transfert	Auparavant chef des Services administratifs

<i>Bureau/Section/Groupe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure proposée</i>	<i>Description</i>
	-1	P-5	Chef des Services administratifs	Transfert	En qualité de Chef adjoint de l'appui à la Mission
	-				
<i>Bureau du Conseiller du personnel</i>	+1	P-4	Conseiller du personnel	Transfert	En provenance du Bureau du Chef de l'appui à la mission
	+1				
<i>Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies</i>	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	} En provenance du Bureau du Chef de l'appui à la mission
	+1	VNU	Directeur de programme	Transfert	
	+2				
<i>Groupe du contrôle des risques, de la mise aux normes et du suivi</i>	+1	P-4	Spécialiste de la mise aux normes et du suivi	Transfert	} En provenance du Bureau du Chef de l'appui à la Mission
	+1	AN	Spécialiste adjoint de la mise aux normes et du suivi	Transfert	
	+1	GN	Assistant aux réclamations	Transfert	
	+3				
<i>Groupe de la gestion des marchés</i>	+1	SM	Fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks	Réaffectation	En provenance de l'ancienne Section de la logistique
	+3	GN	Assistant en matière de gestion des marchés	Transfert	En provenance du Bureau du Chef de l'appui à la Mission
	+4				
Total partiel, Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission	+10				

Chaîne de gestion de l'approvisionnement et des services (anciennement Services d'appui technique)

Bureau du Responsable de la chaîne de gestion de l'approvisionnement et des services (anciennement Bureau du Chef des Services d'appui technique)

+1	P-5	Chef de la chaîne de gestion de l'approvisionnement et des services	Réaffectation	Anciennement Chef des Services d'appui technique
-1	P-5	Chef des Services d'appui technique	Réaffectation	En tant que Responsable de la chaîne de gestion de l'approvisionnement et des services

<i>Bureau/Section/Groupe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure proposée</i>	<i>Description</i>
	+1	SM	Logisticien	Transfert	En provenance de l'ancienne Section de la logistique
+1					
<i>Groupe des achats et de demandes de fourniture de biens et services</i>					
	+1	GN	Assistant chargé de la gestion des marchés	Transfert	En provenance de l'ancienne Section de la logistique
	+1	GN	Assistant aux fournitures	Transfert	
	+1	GN	Assistant (Génie)	Transfert	
+3					
<i>Groupe des services d'entreposage et de distribution</i>					
	+1	GN	Assistant (stocks et approvisionnements)	Transfert	En provenance de l'ancienne Section de la logistique
	+2	GN	Assistant (entreposage)	Transfert	
	+2	GN	Assistant (approvisionnements)	Transfert	
	+1	GN	Assistant (Génie)	Transfert	
	+3	GN	Assistant (transports)	Transfert	
	+1	GN	Assistant (informatique)	Transfert	
	+1	GN	Assistant (informatique)	Transfert	En provenance de la Section des communications et de l'informatique
+11					
<i>Groupe de la gestion des biens</i>					
	+1	SM	Assistant (fournitures)	Transfert	En provenance de l'ancienne Section de la logistique
	+1	AN	Spécialiste des systèmes informatiques (adjoint)	Transfert	
	+4	GN	Assistant au contrôle du matériel et à la gestion de stocks	Transfert	
	+1	GN	Assistant à la cession du matériel	Transfert	
	+2	GN	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	
+9					
<i>Groupe du contrôle des mouvements</i>					
	+1	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	En provenance de l'ancienne Section de la logistique
+1					

Bureau/Section/Groupe	Nombre	Classe	Titre fonctionnel	Mesure proposée	Description
<i>Section des communications et de l'informatique</i>					
	-1	P-4	Chef de la Section des télécommunications et de l'informatique	Transfert	} Redéploiement au Bureau du Chef de l'appui à la mission
	-1	P-2	Spécialiste adjoint de la gestion de l'information	Transfert	
	-1	SM	Spécialiste des télécommunications	Transfert	
	-1	SM	Informaticien	Transfert	
	-1	SM	Assistant (informatique)	Transfert	
	-1	SM	Assistant aux télécommunications	Transfert	
	-3	GN	Assistant administratif	Transfert	
	-3	GN	Assistant (informatique)	Transfert	
	-7	GN	Informaticien (adjoint)	Transfert	
	-2	GN	Techniciens (télécommunications)	Transfert	
	-1	GN	Assistant à la gestion de l'information	Transfert	
	-2	VNU	Assistant à l'informatique	Transfert	
	-1	VNU	Technicien (satellites)	Transfert	
	-1	VNU	Technicien (services téléphoniques)	Transfert	
	-26				
<i>Section des transports</i>					
	+1	AN	Responsable adjoint des transports	Transfert	} En provenance de l'ancienne Section de la logistique
	+3	GN	Assistant aux transports	Transfert	
	+1	GN	Technicien automobile	Transfert	
	+9	GN	Chauffeur	Transfert	
	+14				
<i>Cellule médicale</i>					
	+1	P-4	Chef du service médical	Transfert	} En provenance du Bureau du Chef de l'appui à la Mission
	+1	AN	Chef adjoint du service médical	Transfert	
	+1	GN	Infirmier	Transfert	
	+1	VNU	Médecin	Transfert	
	+4				

Bureau/Section/Groupe	Nombre	Classe	Titre fonctionnel	Mesure proposée	Description
<i>Groupe de la gestion des installations</i>					
	+1	AN	Ingénieur associé	Transfert	} En provenance de l'ancienne Section de la logistique
	+2	GN	Assistant (Génie)	Transfert	
	+1	GN	Assistant à la gestion des carburants	Transfert	
	+1	GN	Technicien chauffage, ventilation et climatisation	Transfert	
	+1	GN	Assistant à la gestion des installations	Transfert	
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	
	+7				
<i>Section de la logistique</i>					
	-1	SM	Logisticien	Transfert	Au Bureau du Responsable de la chaîne de gestion de l'approvisionnement et des services
	-1	SM	Fonctionnaire du matériel et de la gestion des stocks	Réaffectation	Au Groupe de la gestion des marchés
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	À la Section des communications et de l'informatique
	-1	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	Au Groupe du contrôle des mouvements
	-1	SM	Assistant (fournitures)	Transfert	} Au Groupe de la gestion des biens
	-4	GN	Assistants (matériel et de la gestion des stocks)	Transfert	
	-1	GN	Assistant (cession du matériel)	Transfert	
	-2	GN	Assistant (réception et inspection)	Transfert	
	-1	AN	Spécialiste des systèmes informatiques (adjoint)	Transfert	
	-1	AN	Ingénieur adjoint	Transfert	} Au Groupe de la gestion des installations
	-2	GN	Assistant (Génie)	Transfert	
	-1	GN	Assistant à la gestion des carburants	Transfert	
	-1	GN	Technicien chauffage, ventilation et climatisation	Transfert	
	-1	GN	Assistant (gestion des installations)	Transfert	
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	} Au Groupe des achats et des demandes de fourniture de biens et services
	-1	GN	Assistant (gestion des marchés)	Transfert	
	-1	GN	Assistant (fournitures)	Transfert	
	-1	GN	Assistant (Génie)	Transfert	

Bureau/Section/Groupe	Nombre	Classe	Titre fonctionnel	Mesure proposée	Description
	-1	GN	Assistant (Génie)	Transfert	} Au Groupe de l'entreposage et de la distribution
	-1	GN	Assistant (stocks et approvisionnement)	Transfert	
	-2	GN	Assistant (entreposage)	Transfert	
	-2	GN	Assistant (approvisionnement)	Transfert	
	-1	GN	Assistant (informatique)	Transfert	
	-1	AN	Adjoint (transports)	Transfert	} À la Section des transports
	-3	GN	Assistant (transports)	Transfert	
	-3	GN	Assistant (transports)	Transfert	
	-1	GN	Technicien automobile	Transfert	
	-9	GN	Chauffeur	Transfert	
	-47				
Total partiel, Chaîne de gestion de l'approvisionnement et services	-23				
Total, Appui	-				
	-1	P-4	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Abrogation	
Équipe déontologie et discipline	-1				
Total général	-1				
Total					
Postes faisant l'objet d'un recrutement international	-2				
Postes faisant l'objet d'un recrutement national	+1				
Volontaires des Nations Unies	-				

Abréviations : AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; SM : Service mobile; VNU : Volontaire des Nations Unies.